



Tout savoir sur le projet de réforme contre nos RETRAITES !

Régime à points : QUELS DANGERS ?

Des pensions revues à la baisse :

La pension de retraite ne serait plus calculée sur les 25 meilleures années, pour les salariés du privé, mais sur toute la carrière professionnelle, prenant ainsi en compte les « moins bonnes années » (petits boulots, temps partiel) et les mauvaises (chômage, maladie...). Aujourd'hui, avec notre système, afin d'éviter une minoration du montant de la retraite, ces « moins bonnes » années sont prises en compte pour la durée de cotisation, mais sont écartées du calcul de la retraite. *Avec la retraite par points, ces années auront un impact catastrophique sur le montant de la retraite.*

Un montant instable :

Chaque salarié devra cumuler des points tout au long de sa carrière. Ceux-ci se transformeront en pension en fonction de la valeur du point lors du départ à la retraite. Cette valeur du point ne sera pas stable et pourra varier chaque année en fonction de la conjoncture économique ou démographique, car c'est elle qui garantira l'équilibre financier du système. De fait, le montant de la pension ne pourra être connu qu'au moment du départ à la retraite en fonction de la valeur du point du moment. Ceci permettra aux gouvernements une baisse automatique des pensions sans réforme.

Un tour de passe-passe pour allonger l'âge de départ à la retraite :

Nous l'aurons bien compris, le soi-disant maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne signifie plus grand-chose dans un régime à points. Entre la prise en compte de l'intégralité de la carrière et les variations du point, les salariés seront obligés de partir de plus en plus tard pour avoir un minimum de pension pour vivre.

Des périodes de maternité, maladie, invalidité, chômage réduites à peau de chagrin :

Ces périodes, prises en compte dans le régime actuel, sont remises en question dans un régime à points. En clair, certaines périodes disparaîtraient, comme les 4 trimestres de majoration pour maternité. Quant aux autres, il faudra remplir des critères limitatifs, comme être en arrêt depuis au moins 30 jours pour la maladie.

Danger d'une retraite par capitalisation :

Le budget des retraites, quasiment équivalent à celui de l'État, échappe aujourd'hui aux marchés de la finance. Avec un régime à points, c'est terminé. La baisse des pensions va inexorablement obliger les salariés à se constituer une retraite par capitalisation avec tous les risques que cela comporte (baisse de l'action, krach boursier, détournement frauduleux...).

Ne laissons pas Emmanuel Macron jouer à la loterie avec nos retraites
Mobilisons-nous contre cette nouvelle réforme qui détruit nos droits à la retraite
En GREVE, En MANIFESTATION, En SOLIDARITÉ,
BOUGEONS LE 5 DECEMBRE 2019 !

D'autres choix sont possibles. La CGT est porteuse de propositions de progrès social

Pour la CGT, il y a suffisamment d'argent pour améliorer et garantir les droits à la retraite de toutes et de tous. C'est possible et c'est même indispensable, puisqu'on va passer de 12 à 24 millions de retraités à l'horizon 2050. Alors, comment financer les droits de ces futurs retraités ?

Rééquilibrer le rapport travail /capital :

- **Augmenter les salaires du privé comme du public**, c'est près de 13 milliards d'€ pour les retraites.
- **Imposer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** rapporterait 5,5 milliards d'€ de cotisations pour la retraite.
- **Mener une politique de développement de l'emploi stable et de qualité**, c'est au moins 10 milliards d'€.

Soumettre tous les éléments de rémunération à cotisation :

L'intégration de tous les éléments de rémunération dans le secteur privé et la suppression des exonérations rapporteraient, environ, 36 milliards d'euros pour les retraites.

Moderniser la fiscalité du capital :

- La mise en place d'une contribution sociale sur les revenus financiers distribués par les entreprises, à un taux équivalent aux cotisations employeurs sur les salaires, pourrait rapporter 30 milliards d'euros.
- Taxer les Gafa et lutter contre l'évasion fiscale, c'est au bas mot environ 20 milliards d'euros.
- **Au total, au moins 40 à 50 milliards d'euros pourraient être dégagés pour les retraites.**

Ces nouveaux financements permettraient :

- de garantir de bonnes retraites sur la base d'un taux de remplacement **minimum de 75 % du salaire** ;
- **un âge de départ à 60 ans** ainsi que des départs anticipés avant 60 ans pour celles et ceux ayant des métiers pénibles
- **d'améliorer les droits** liés à la maternité, la maladie, l'invalidité ou le handicap ainsi que ceux liés au chômage ou aux temps partiels subis ;
- **de créer de nouveaux droits**, notamment en direction des jeunes, par la validation des années d'études, de recherche de premier emploi ou de contrats précaires ;
- **de réindexer les pensions des retraités** actuels et futurs sur le salaire annuel moyen et non sur les prix (comme aujourd'hui) qui ont déjà entraîné une perte de 20 % du pouvoir d'achat des retraités.

#maretraitenestpasuneloterie

la cgt

PAS DE HASARD POUR MA

RETRAITE

JE VEUX SAVOIR QUAND ET AVEC COMBIEN JE PARTIRAI

COTISATIONS

INEGALITES FEMME HOMME

SITUATIONS PRECAIRES

PENIBILITE AU TRAVAIL

VOUS NE CONNAITREZ VOS GAINS QU'A 62 ANS = VOUS NE CONNAITREZ VO

MOBILISONS-NOUS LE 5 DECEMBRE !